



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024 – 18 heures

Étaient présents : 12

DELFOLIE Yves - DECOSTER Christine - DEROUILLERS Patrick - Denis CITERNE - BOUREL Michel - Paul GRUSON - VANCAYZELLE Véronique - - MAES Philippe - LEVANT-BOULINGUIEZ Pamela – LEROY Jean Alain – DUCROQUET Louis-Alexandre -DEFOSSEZ Odile (arrivée à 18h15).

Ont donné procuration : 2

Evelyne DULONGCOURTY à Yves DELFOLIE
Fabienne MOULART à Denis CITERNE arrivée à 18h39

Était absent : 1

Séverine GRASSET

Effectif du conseil municipal : 15

Présent en séance : 12

Procurations : 2

Absent : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Paul Gruson

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Pas d'intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2024

Pas d'intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 13

Votes contre : 00

Abstention : 01

3- BP-2025 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

M. Le Maire donne la parole à Mme DECOSTER pour explication.

Aucune question

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : (12+2 procurations), Mme Odile DEFOSSEZ arrivée sur cette délibération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

4- Approbation de la délégation de compétence vers la Région Hauts-de-France pour l'organisation du transport régulier des voyageurs sur le réseau Arc-en Ciel

Philippe MAES demande si ce n'est pas la convention citée issue est bien uniquement pour les scolaires et non pas pour tout le monde. Jean Alain LEROY demande s'il y a un changement de compétences. Michel BOUREL dit que c'est cœur d'agglomération qui prend la compétence à la place de la région. Christine DECOSTER soulève que l'annexe n'a pas été envoyée et qu'il sera difficile de voter sur quelque chose qui n'a pas été vue avant. En relisant la ligne c'est cœur d'agglomération qui délègue à la région. M. Le Maire prend donc le temps de lire la délibération complète.

Michel BOUREL se pose la question pourquoi la communauté d'agglomération transfère des lignes qu'ils n'ont pas en leur possession. Pourquoi changer alors que cela va jusqu'en 2027 ? Il n'y a pas de chiffrage joint. Jean Alain LEROY demande si cette délibération est un transfert de compétences vers la Région qui a déjà ses compétences. Odile DEFOSSEZ demande comment cela est financé. Michel BOUREL répond que c'est écrit que ça sera vu après. M. Le Maire lit le paragraphe sur le financier du projet. Jean Alain LEROY demande l'avis du maire. Il ne s'oppose pas à un transfert de compétence de l'agglomération vers la région. Jean Alain LEROY dit que cela est très confus, Christine DECOSTER confirme. Jean Alain LEROY voudrait savoir pourquoi cette délégation a lieu alors qu'aujourd'hui la Région a déjà la compétence. Odile DEFOSSEZ fait remarquer que nous ne sommes pas desservis mais M. Le Maire répond que si puisque les jeunes du village vont en bus.

M. Le Maire propose de différer le vote et se rapproche des services pour comprendre ce qu'ils souhaitent par cette délibération. Mme Florie POULAIN va transmettre cette dernière à l'ensemble du conseil.

Le conseil municipal décide de renvoyer la décision

5- Actualisation du tableau des emplois permanents

Mme Véronique Vancayzelle demande si nous avons trouvé quelqu'un. Il y a eu 25 candidatures, ils ont fait un tri pour se recentrer sur le ménage et la garderie. Les entretiens sont terminés aujourd'hui. Ils ont souhaité privilégier les demandeurs d'emploi et la proximité sur Merris. La personne recrutée sera Merrisienne et prendra son service au 1er janvier 2025. Philippe Maes soulève qu'il aurait peut-être été judicieux de prendre quelqu'un qui sache faire la cuisine car aujourd'hui cela coûte cher pour la qualité. Jean Alain Leroy confirme qu'il a eu des réclamations. Patrick Deroullers confirme qu'il a déjà constaté des fruits ou légumes avariés dans le fond des caisses. Jean Alain Leroy rappelle que dans son programme il avait mis de mettre un cuisinier à la cantine mais il est sûr qu'il a de gros efforts à fournir pour mettre en place cela. Il y a 90 enfants aujourd'hui à la cantine. M. Le Maire aimerait que les remarques via l'APE et ils les transmettra à API pour améliorer leur service. Mme Poulain explique la complexité d'engager un cuisinier aujourd'hui qui va demander beaucoup de temps. M. le Maire dit que le besoin est aujourd'hui tout à fait sur le ménage et non sur la cuisine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

6- Délibération sur la prestation de contrôle des factures d'énergies entre TE Flandre et un cabinet d'étude mandaté

M. Le Maire donne la parole à Patrick Deroullers. Cette délibération prend suite à de nombreuses anomalies dans les déclarations. Michel Bourel demande si c'est une vérification à un instant ou si c'est continu. Patrick Deroullers dit que c'est une mission qui va perdurer car les appels d'offre sont réguliers. Jean Alain Leroy demande si la trésorerie ne peut pas remarquer les anomalies. Christine Decoster dit non sauf s'il y a mise sous tutelle. M. Le Maire estime que c'est une garantie pour éviter les erreurs commises dans le temps. Ce n'est qu'un bénéfice. Paméla Boulinguez demande qu'elle est la rétroactivité. Patrick Deroullers ne sait plus, il pense que cela va prendre effet à partir du 1er janvier 2025. TEF (ex SIECF), ont accès aux compteurs et ont accès à tous les fournisseurs. Miche Bourel pense qu'il faut un contrôle continu. Jean Alain Leroy demande sur quel engagement nous sommes. Patrick Deroullers pense que c'est sur un an mais il y aura des droits de licence pour celui qui aura créé le logiciel. M. Le Maire dit qu'aujourd'hui, la commune peut surveiller les consommations avec son personnel et le maire lui-même, il n'y aura rien à payer s'il n'y a pas d'erreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 14

Votes contre : 00

Abstention : 00

Infos diverses :

- Toiture de la salle associative : La facture de l'entreprise Leroy s'élevait en février 2024 à moins de 100 000 € HT mais à ce jour, le devis est supérieur à 100 000 € HT à cause de l'inflation sur le prix des matériaux. Nous allons donc passé par une MAPA (Marché à procédure adapté) pour avoir la meilleure solution et le meilleur rendement qualité/prix. L'étude sera réalisée courant janvier
- Nouveau titre pour les secrétaires de mairie : secrétaire générale de mairie
- Mme Poulain a passé la formation de contrôleur des finances mais souhaite rester aujourd'hui sur son poste.
- Remplacement de Mme Deram: Elle sera en doublon à partir de janvier avec Madame Delphine Leroy
- M. Le Maire a décidé d'enlever les délégations et l'indemnité de M. Bourel au 01 janvier 2025 suite aux différends qu'ils ont eu. M. Bourel a souhaité porter plainte contre le maire à cause d'un arrêté de stationnement.

La séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance

Paul GRUSON

A Merris, le 17/10/2024

Le Maire,



Yves DELFOLIE

